

## INFO DECHETS

### **Mercredi 2 octobre** **Ramassage des encombrants**

Les objets devront être déposés le matin avant 8h00. Il pourra s'agir de bidons en plastique vides, bois aggloméré ou contreplaqué, jouets usagés, matelas, meubles, canapés, moquette, plaques d'isolation, sagex, skis, etc.

**Ne seront pas ramassés** : les objets de moins de 60 cm qui doivent suivre la filière des ordures ménagères, la laine de verre, et les objets qui habituellement doivent être déposés à la déchetterie, soit alu, huile, papier, pet, piles, etc.

S'il s'agit de grandes quantités, prendre contact une semaine à l'avance avec

**M. Daniel Besson au 024 441 49 88**



### **Containers à déchets**

**Rappel concernant la facturation de vos déchets** : Les données enregistrées suite à vos dépôts de sacs de déchets dans les containers MOLOK ne seront prises en compte que dès le 1<sup>er</sup> octobre.

Les nouveaux conteneurs à ordures ménagères sont désormais fonctionnels. Vous êtes priés d'utiliser exclusivement ces installations pour le dépôt de vos déchets de ménage. Nous vous rappelons que les plus gros sacs acceptés par ce système sont les 60 litres.

Tout dépôt de déchets ménagers constaté ailleurs dans le village et sur le territoire communal (déchetterie, local à papier, etc...) sera directement sanctionné d'une amende.

Pour toute question relative au nouveau système, veuillez-vous référer à la directive communale sur la gestion des déchets qui vous a été envoyée avec votre carte d'accès aux conteneurs.

Ces règles strictes sont indispensables au bon fonctionnement de la gestion des déchets dans notre commune et nous vous remercions de vous y conformer.

## ELECTION COMPLEMENTAIRE

### **D'un(e) conseiller(ère) municipal(e)**

### **Dimanche 24 novembre**

**L'ordre de convocation de la Préfecture est affiché au pilier public.**

**Si vous êtes intéressés à déposer votre candidature, vous pouvez le faire via la liste vierge jointe à ce bulletin et déposer celle-ci avant le **14 octobre** auprès de**

**M. Christophe Le Nédic 079 402 69 28**

**Votre liste sera alors distribuée avec le matériel de vote par correspondance. Ou procéder de manière classique en affichant votre nom aux endroits stratégiques quelques jours avant l'élection.**

### **Prochaines parutions du bulletin communal**

Pour faire suite à la demande du Conseil général, ce bulletin communal sera désormais distribué 6 fois par année, avec parutions à mi-janvier, mi-mars, mi-mai, mi-juillet, mi-septembre et mi-novembre.

Ce bulletin est ouvert à vos infos et petites annonces. Prochain délai pour communiquer celles-ci au secrétariat communal : **31 octobre**



### **MISE DE BOIS**

Les personnes intéressées par des stères de bois de feu peuvent prendre contact avec

**M. Vincent Monnier au 079 604 46 41**

## Calendrier de l'Avent

Tout comme les années précédentes, Nelly Brandt confirmera la date de distribution des numéros en temps voulu.

## Secrétariat communal

Le secrétariat est ouvert le mardi soir de 20h à 21h.

**Il sera exceptionnellement fermé le mardi 8 octobre.**

Pour toute demande urgente, n'hésitez pas à me contacter de préférence par courriel (la boîte mail est consulté plusieurs fois par semaine). Vous pouvez me communiquer votre numéro de téléphone et je vous rappellerai.

[bofflens.greffe@gmail.com](mailto:bofflens.greffe@gmail.com)

## Cartes journalières CFF

Elles ne sont pas disponibles à Bofflens, la commune étant trop petite pour obtenir des cartes journalières.

Les cartes proposées à Orbe sont réservées en priorité à leurs habitants, mais elles sont aussi mises à disposition aux habitants des autres communes deux semaines avant la date souhaitée. Vous pouvez consulter les disponibilités sur le site de la commune d'Orbe:

[http://www.orbe.ch/xml\\_1/internet/fr/application/d93/f454.cfm](http://www.orbe.ch/xml_1/internet/fr/application/d93/f454.cfm)

BULLETIN D'INFORMATION

# COMMUNE DE BOFFLENS



Septembre 2013

